

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA  
MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votes pour : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 04/12/2023  
D2023121103

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusées : NOEL Simon donne pouvoir à PONCIN Emmanuel

Absent : DELIANCE Alexandre

Monsieur NEVORET Benoit a été élu secrétaire de séance.

**Objet :** Garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour un montant de 1 400 000 € sollicitée par la coopérative HLM AIN HABITAT dans le cadre de l'opération PSLA de 9 logements sur le programme « Les Jardins de la Cure », située 54 rue de la Cure à MARBOZ

Madame le Maire présente la demande de la coopérative HLM Ain Habitat.

La commune de MARBOZ accorde sa garantie solidaire à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt PSLA contracté par la coopérative HLM AIN HABITAT auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes d'un montant principal de 1 400 000 €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes sont les suivantes :

- Montant: 1 400 000€
- Durée : 32 ans y compris la phase de préfinancement de 24 mois
- Phase de préfinancement de 24 mois à compter de la date de signature du contrat par le prêteur avec versement des fonds au plus tard 24 mois à compter de cette date. Les intérêts sont calculés sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0) + 0,95%. Le paiement des intérêts est trimestriel, à terme échu. Le calcul des intérêts est effectué sur le nombre de jours exact d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.

- Phase d'amortissement : 30 ans
  - Sur les 5 premières années en amortissement In Fine : E3M (flooré à zéro) + 1.84%
  - Sur les 25 années suivantes en amortissement Progressif : E3M (flooré à zéro) + 1.84%
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance sans indemnité (en Euribor 3 mois)
- Option de passage taux fixe : Possible à chaque échéance
- Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté
- Garantie : 100% Collectivités locales

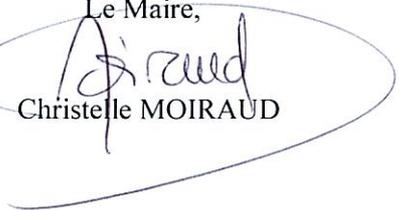
La commune de MARBOZ renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du prêteur ou du gestionnaire, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par La coopérative HLM AIN HABITAT à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Christelle MOIRAUD